

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2021/147

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 24

SÉANCE EN DATE DU 15 DÉCEMBRE 2021

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDIOT, MAIRE.

**POINT 9 : CIMETIÈRE DE SARRALBE : MARCHÉ DE PRESTATIONS FUNÉRAIRES
– EXHUMATIONS ET TRAVAUX EN SECTION H, I et J DANS LE CADRE
DE LA REPRISE DES CONCESSIONS ABANDONNÉES**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Mme Michèle MULLER, adjointe au maire, qui explique :

- qu'avant d'engager la 3^{ème} tranche des travaux d'aménagements paysagers et de requalification du cimetière, il est proposé d'intervenir sur 16 concessions funéraires qui sont revenues dans le domaine communal.
- que les monuments funéraires les plus remarquables de ces concessions seront mis en valeur, d'autres monuments en mauvais état seront enlevés, des plantes grasses seront plantées sur les concessions qui ne seront pas réattribuées et certaines concessions seront remises en vente après enlèvement des restes mortuaires.

Suite à une consultation d'entreprises passée selon la procédure adaptée pour la réalisation des prestations funéraires - Exhumations et travaux en section H, I, J et N,

Sur avis de la commission d'appel d'offres réunie le 29 novembre 2021,

Après qu'il a été précisé qu'une seule offre a été déposée,

Sur proposition de la commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

- décide d'attribuer le marché de prestations funéraires décrit ci-dessus à l'entreprise : EST GRANIT pour un montant de 27.979,00 € H.T. soit 33 574,80 € TTC,
- autorise M. le Maire à signer le marché avec l'entreprise attributaire ainsi que tout document relatif à cette opération,
- prend acte que des crédits suffisants ont été prévus au budget primitif 2021,
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération ainsi que toute pièce s'y rattachant.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 20 décembre 2021

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 20 décembre 2021
Le Maire,
Pierre-Jean DIDIOT